OEA/Ser.W

CIDI/doc.396/23

13 juillet 2023

Original : espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION

CONVOCATION DE LA QUATRIÈME RÉUNION SPÉCIALISÉE DU CIDI DES HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DE LA COOPÉRATION

(Présenté par la mission permanente d'El Salvador)

LE CONSEIL INTERAMÉRICAIN POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ,

VU les résolutions AG/RES. 2988 (LII-O/22) « Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : Promotion de la résilience » et AG/RES. 2997 (LIII-O/23) « Renouvellement des résolutions et des mandats confiés au Conseil interaméricain pour le développement intégré non mis en œuvre au cours de la période 2022-2023 » et la décision du Conseil d'administration de l'Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) de tenir la Quatrième Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération (IACD/JD/DE-137/23) ;

CONSIDÉRANT que le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) a pour objectif de promouvoir la coopération solidaire entre ses États membres afin de soutenir leur développement intégré et, en particulier, de contribuer à l'élimination de la pauvreté ;

RECONNAISSANT :

L'importance de promouvoir les différentes formes de coopération au sein de l'OEA, y compris la coopération horizontale, Sud-Sud et triangulaire, qui sont des mécanismes de transfert de connaissances, ainsi que l'engagement en faveur de la démocratie et du développement dans le continent ; et

Que le Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI) de l'OEA joue un rôle clé dans la facilitation de la coopération et la création de partenariats apportant des solutions à certains des principaux problèmes sociaux, économiques et environnementaux qui affectent les pays du continent ;

TENANT COMPTE des recommandations et des travaux réalisés par les groupes de travail de l'AICD constitués lors de la Troisième Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération, qui s'est tenue les 2 et 3 décembre 2021 et,

TENANT ÉGALEMENT COMPTE de la résolution CP/RES. 982 (1797/11) « Informations actualisées sur les coûts des conférences et réunions financées par l’OEA »,

DÉCIDE :

1. De convoquer la Quatrième Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération, qui se tiendra les 18 et 19 avril 2024, et d'exhorter les hauts fonctionnaires chargés de la coopération des États membres à y participer.
2. De reporter la décision sur le lieu de la réunion, à définir dès que possible.
3. De demander que soient alloué le maximum de ressources disponibles au chapitre 7, sous-programme 74F, conformément aux lignes directrices établies dans la résolution CP/RES. 982 (1797/11), pour la préparation et la tenue de la Quatrième Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération.
4. De charger le Secrétariat général, par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif au développement intégré (SEDI), d’apporter son assistance à la préparation et à l'organisation de la Quatrième Réunion spécialisée du CIDI des hauts fonctionnaires chargés de la coopération et de rendre compte au Conseil interaméricain pour le développement intégré concernant le processus préparatoire et ses résultats.

CIDRP03932F06